



## Ordonnance de télécom CRTC 2006-85

Ottawa, le 18 avril 2006

Le Conseil **approuve de manière définitive** l'entente suivante. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande.

<b>Requérante/Partie</b>	<b>Titre de l'entente</b>	<b>N° de dossier</b>	<b>Date de la demande</b>
Fido Solutions Inc./ ISP Telecom Inc.	Entente cadre d'interconnexion	8340-F21-200602830	le 17 mars 2006

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*